

Compte rendu de la séance du mardi 25 avril 2017

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Gilles DUSSART, Baptiste LAPEYRE, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Joséphine ROBERT

Absents ayant donné procuration : Cathy LACAS à Karine PASTRE

Secrétaire de la séance : José LOUREIRO

1) Terrains A480 et A 483 :

Vente des terrains communaux au Conseil Départemental pour l'élargissement de la route départementale D998 entre la sortie de Cocurès et le pont de Runes.

Lors de la première présentation, Monsieur le Maire n'avait pas les éléments techniques sur ce dossier.

Présentation du projet par les Services Techniques du Conseil Départemental.

Les opposants au projet ont mis en avant les arguments suivants : impact paysager négatif, élargissement = vitesse plus importante donc + de dangerosité, risque d'une vitesse plus importante dans la traversée du village de Cocurès, risques pour faune et flore, inutilité d'investissements routiers aussi importants alors que la raréfaction du pétrole ne permettra plus une circulation automobile.

Les conseillers favorables au projet ont mis en avant les arguments suivants : sécurité accrue pour les piétons et les vélos du fait des accotements d'un mètre, facilitation des croisements de véhicule, atout touristique en facilitant l'accès, « désenclavement » du Pont de Montvert, investissement routier = chance pour notre bassin de vie

Vote : 3 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 9 POUR
Christophe NOURRY n'a pris part au vote.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28/03/17

"Alexis"- Rajout du "s"- Le compte rendu est adopté **à l'unanimité**

3) Exonération de la Taxe Foncière pendant 2 ans.

Monsieur le Maire fait lecture de l'article 1383 du Code Général des impôts et de l'article 129 de la loi n° 91-1322 du 30 décembre 1991.

Vu que la commune historique de Bédouès avait supprimé l'exonération de 2 ans de la taxe foncière des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Monsieur le Maire propose que cette exonération de 2 ans (article 1383 du CGI) soit appliquée à l'ensemble de la commune de Bédouès-Cocurès.

Vote 16 voix POUR

4) Taxe d'aménagement

N'ayant pas toutes les informations, ce point est remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

5) Subventions aux associations

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer :

- Association GIRELLE	500 €
- Comité des Fêtes de Bédouès	500 €
- Association Renc'art	250 €
- Foyer des Jeunes Bédouès	200 €
- Association Amis de l'Ecole de Bédouès	500 €

- Association Ballet Bross 100 €
- Association Arc en Ciel 100 €
- Association Sportive Collège de Florac 50 €
- FNACA 50 €

Vote 16 voix POUR

6) Décision Modificative n°1

Lors de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2016, une erreur s'est produite, il est donc nécessaire de prendre une décision modificative

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60633	Fournitures de voirie	218.83	
002	Résultat de fonctionnement reporté		218.83
TOTAL :		218.83	218.83

Vote 16 voix POUR

7) Sectionaux Rampon-Vernède-Ruassols : Inscription et destination des coupes de bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande l'inscription des coupes ci-après détaillées à l'état d'assiette 2017 et décide de leur destination :

DELIVRANCE

Coupes destinées en totalité au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux et domestiques :

Forêt	Section bénéficiaire	Parcelle	Surface parcourue	Volume présumé	Délai d'exploitation fixé au
Rampon-Vernede-Ruassols	Rampon-Vernede-Ruassols	U	2HA00	35 m3 (soit 50 st)	30/06/2018

Les bénéficiaires ne peuvent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (L.243-1 du code forestier).

Mode de répartition de l'affouage retenu : x par foyer dont le chef de famille a son domicile réel et fixe **dans la section** avant publication du rôle d'affouage,

(L.243-2 du code forestier)

Mode d'exploitation de l'affouage retenu (1) : x par les ayants droits.

Les coupes d'affouage exploitées par les ayants droits, le seront sous la responsabilité de trois habitants solvables, soumis aux mêmes responsabilités que les acheteurs de coupe, ci-dessous nommés :

Section de Rampon-Vernede-Ruassols :

- **Mme DESNOGUES Agnès,**
- **Mme GRANDON Alberte,**
- **M. LEFEBVRE Nicolas.**

Vote 16 voix POUR

8) Ecole de Musique : EDML Désignation d'un suppléant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de la commune nouvelle Bédouès-Cocurès, il a été désigné un délégué titulaire pour l'Ecole de Musique de Lozère (EDML) mais qu'il est nécessaire de désigner également un suppléant.

Gilles DUSSART est désigné comme délégué suppléant à l'EDML.

Vote 16 voix POUR

9) Questions diverses :

- Réclamation : Lotissement la Gardette: problème avec les chenilles processionnaires. Bernard CREISSENT est chargé de ce dossier. Y a-t-il d'autres endroits de la commune concernés par ce problème.

- Cérémonie du 8 mai : 9h au monument aux morts de Bédouès
11h au monument aux morts de Cocurès

- Issenges : rencontre avec le propriétaire du manoir. La commune va faire effectuer des travaux de la draille entre le col et le haut de l'ancienne décharge.

Un panneau « Propriété privée » va être installé sur le sectional d'Issenges,

- La Baume : 3 certificats d'urbanisme ont été déposés en mairie et sont positifs.

Ces 3 terrains doivent être raccordés aux réseaux, le SIVOM de Florac prend en charge ces raccordements avec une participation financière des propriétaires. Le secteur est en zone non collectif pour l'assainissement.

- Pluvial à Bédouès : par le biais du SIVOM de Florac, un cabinet va étudier le problème du pluvial de Bédouès et apporter à la commune un appui technique et juridique

- Site internet : problème de fonctionnement. Ce problème doit être résolu rapidement.

- Point sur les activités des employés communaux : peinture de l'appartement au-dessus de la Poste, nettoyage du bassin de Salièges, travaux à l'école pendant les vacances, pose de bancs à Cocurès, commencement du débroussaillage dans les villages.

- Bouffadou : le lave-vaisselle est à changer. Problème avec le mitigeur

- Végétaux coupés : il est proposé de demander un devis pour l'achat d'un broyeur.

Séance levée à 23h15

Vu le Maire

Vu le secrétaire